

Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2017

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR (modifié)

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 8 juin 2017.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 12/17 concernant l'approbation de six articles « financiers » dans le cadre de la révision des statuts de l'Association intercommunale du Groupement et de L'Arrondissement Scolaires de Grandson (*Mme Corinne Baltar, 1^{er} membre*).
6. Préavis municipal N° 13/17 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 (*Mme Dominga Leuenberger, 1^{er} membre*).
7. Préavis municipal N° 14/17 relatif à un projet d'échange de terrains agricoles (*M. Marc-Olivier Burdet, 1^{er} membre*).
8. Postulat de M. Marc-Olivier Burdet « *Pour le soutien du ski alpin sur le Balcon du Jura Vaudois* ».
9. Autres informations de la Municipalité.
10. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 22 membres sur 25 sont présents. Mme Elisa Mira et M. Jean-Paul Cottens sont excusés. Mme Sandra Van Olmen Ray est absente.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 8 juin 2017 est adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

3. Communications du Président

M. Jean-Marc Cochet nous fait part de la présence de M. Sébastien Genoud responsable du bureau aggro Y, pour répondre aux éventuelles questions sur les échanges de terrains agricoles concernant le préavis 14/17.

Le Président nous informe également qu'il reçu un postulat de M. Marc-Olivier Burdet intitulé « *Pour le soutien du ski alpin sur le Balcon du Jura Vaudois* », et propose de le rajouter au point 8 de l'ordre du jour.

4. Communications de la Municipalité

- *M. Frédéric Rohner* nous informe qu'un deuxième volet d'informations sur l'aménagement du territoire à Montagny, sera organisé le premier semestre 2018. En première partie de cette séance, une personne de Swisscom sera présente pour nous parler du futur, du réseau de téléphonie-internet, avec l'arrivée possible de la fibre optique dans le village pour fin 2018.

- *Mme Erica Sjöqvist Müller* nous fait un retour sur les péripéties de la rentrée scolaire : une semaine avant celle-ci, la Municipalité apprend que « Car postal » a décidé d'appliquer l'art. 3 du règlement stipulant que lorsque cela est possible, les enfants peuvent utiliser les bus de ligne. Un arrêt a alors été

« bricolé » à côté de l'arrêt Travys de la Brinaz ou une trentaine d'enfants devaient prendre le bus dans ce carrefour ! Après 8 semaines de palabres, la Municipalité a réussi à obtenir qu'un bus scolaire prenne en charge les enfants à 7 h et à 13 h au village depuis la rentrée d'automne, le retour s'effectuant par car de ligne. Dès lors, la Municipalité va étudier la possibilité d'avoir un arrêt sécurisé pour Car postal pour la rentrée scolaire 2018-2019.

A cette occasion, elle remercie M. Mast (agent de sécurité publique) et M. Dahinden qui se sont occupés pour assurer une présence deux fois par jour pendant plusieurs semaines, afin de surveiller les enfants dans ce carrefour dangereux.

Mme Sjöqvist Müller nous informe encore que les portes du bâtiment de la voirie n'étant pas étanches, celles-ci seront changées d'ici la fin de l'année.

- *M. Pierre-Alain Lunardi* nous donne 3 informations sur ses dicastères :
1° : suite à l'adoption des statuts concernant l'organisation de la protection civile du Jura Nord-vaudois, les autorités ont été installées par M. le Préfet. Les trois représentants de la région au comité de direction sont Mme Valérie Jaggi-Wepf d'Yverdon, M. Olivier David d'Yvonand et M. Pierre-Alain Lunardi de Montagny qui en assume la présidence. Mme Erica Sjöqvist Müller représente la commune au conseil intercommunal.

Le budget a été fait et le coût par habitant maintenu à Fr. 17,43. Les locaux prévus à Orbe seront disponibles le 1^{er} décembre prochain.

2° : concernant la police, le projet de règlement est en cours d'élaboration et passera devant le conseil communal en juin 2018.

3° : concernant la piste de 100 mètres et la piste de saut en longueur prévus à la grande salle, un préavis sera présenté lors du conseil du 13 décembre.

5. Préavis 12/17 – approbation de 6 articles « financiers » dans le cadre de la révision des statuts de l'Association intercommunale du Groupement et de l'Arrondissement Scolaires de Grandson

Mme Corinne Baltar lit le rapport de la commission composée de Mme Vanessa Hautier, MM. Dominique Canna et Olivier Correvon, ainsi que d'elle-même.

La commission, unanime, propose d'accepter les nouveaux articles des statuts.

La discussion étant ouverte, *M. Jean-Claude Deriaz* souhaite savoir ce qu'il se passerait si une des communes n'acceptait pas ces modifications de statuts :
 - les 8/9 des communes doivent accepter, autrement ils seront à nouveau mis en discussion.

La parole n'étant plus demandée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 : d'accepter la modification des articles : art. 6, al.1 ; art. 12 pt. 10 ; art. 14, al. 4 ; et art. 34, al. 2

Article 2 : d'accepter la suppression des articles : art. 12, pt. 14 ; art. 19, pt. 12 ; et art. 25

est accepté à l'unanimité des membres présents.

6. Préavis 13/17 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2018

Mme Dominga Leuenberger lit le rapport de la commission de gestion composée de Mmes Sandra Van Olmen Ray, Elisa Mira, MM. Frédy Stoll, Pierre-Yves Juillerat et d'elle-même.

« La commission retient des explications données par la Municipalité que le but de cette hausse de 4 points est d'équilibrer les comptes de la commune et éviter autant que faire se peut un nouveau déficit. Elle estime également qu'au vu des charges obligatoires imposées par le canton et les affaires intercommunales, qu'il s'agit de la solution la plus raisonnable. Malgré cette hausse proposée, la commune reste attractive fiscalement, en comparaison des autres communes de la région ; elle propose donc, d'accepter ce préavis ».

La discussion étant ouverte, *M. Jean-Claude Deriaz* aimerait connaître la valeur du point d'impôt (aujourd'hui environ Fr. 45'000.—), ainsi que les prévisions sur 3 à 5 ans sur le taux d'imposition prévu, en tenant compte des futurs projets et des investissements. *M. Pierre-Alain Lunardi* : - selon l'avancée des projets une nouvelle augmentation de 3 ou 4 points du taux d'imposition est prévue à l'horizon 2019-2020.

M. Olivier Correvon aimerait comprendre comment il a été possible de prédire que cette hausse d'impôts peut avoir un impact positif d'environ Fr. 53'000.-- sur la péréquation et la facture sociale. Il se demande également s'il ne faudrait pas passer par l'endettement, au vu des taux actuellement très bas, afin d'avoir un impact sur cette péréquation, plutôt que de chaque fois monter le taux d'imposition ? *M. Pierre-Alain Lunardi* lui répond que l'endettement n'a aucune influence sur le système de péréquation. Par rapport à l'estimation de l'impact positif cité dans le préavis, ce ne sont que des hypothèses. Il nous parle également de la complexité du système péréquatif que nous devons subir et que très peu de personnes maîtrisent ! Un travail de fond est en train de se faire entre le Canton et les communes pour réviser ce modèle.

Le Président met ensuite en discussion point par point cet arrêté d'imposition. La parole n'étant pas demandée, le préavis mis au vote avec

Article 1 : L'arrêté d'imposition est modifié comme suit :

Article premier :

1	Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques En pour-cent de l'impôt cantonal de base	65 %
2	Impôt sur le bénéfice et capital des personnes morales En pour-cent de l'impôt cantonal de base	65 %
3	Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux des personnes morales qui exploitent une entreprise En pour-cent de l'impôt cantonal de base	65 %

Article 2 : les autres points de l'arrêté d'imposition 2017 sont reconduits pour l'année 2018 sans modification

est accepté avec 13 OUI, 1 NON et 7 abstentions.

7. Préavis 14/17 relatif à un projet d'échange de terrains agricoles

M. Marc-Olivier Burdet lit le rapport de la commission composée de Mme Vanessa Hautier, MM. Olivier Correvon, Jean-Marie Dahinden et lui-même.

Extrait du rapport de la commission :

« Lorsque l'Etat procède à des expropriations, c'est la commission cantonale immobilière qui procède à la taxation des terrains. S'agissant de terrains agricoles, leur valeur a été établie à Fr. 4,80 m² pour les surfaces expropriées et Fr. 3,60 m² pour les surfaces grevées d'une servitude.

Il n'échappe à personne qu'au travers des projets de l'agglomération yverdonnoise (aggloY), notre commune, partenaire de ces projets, est appelée à un développement important dans les prochaines années. A l'horizon 2030, les terrains qui font l'objet de ce préavis deviendront constructibles, avec dès lors un prix au m² valant de Fr. 300.—à Fr. 500.—, voir plus.

On peut dès lors légitimement comprendre que les propriétaires concernés, dans un 1^{er} temps pénalisés, souhaitent à terme bénéficier de l'aspect spéculatif des changements d'affectation à venir et qu'ils aient déposé un recours à l'encontre du Département du territoire et de l'environnement. La démarche de la commune, consistant pour moitié à procéder à un échange de terrains avec les propriétaires, permettra à terme à ces derniers de profiter du changement d'affectation de ces terrains. La « perte » pour la commune est tout à fait acceptable, ce d'autant qu'elle permet de débloquer une situation dont l'issue et la durée sont incertaines. Cette solution équilibrée est donc soutenue par la commission.

La commission considère par contre que ces opérations et tous les frais qui en résultent, frais de géomètres, bornage, notaire, devraient être supportés par la seule Entreprise de correction fluviale, l'effort communal étant déjà le plus important ».

La discussion étant ouverte, M. Jean-Claude Deriaz demande des précisions par rapport au pourcentage et sur la surface de terrain cédé. Le syndic M. Frédéric Rohner explique qu'il a fallu trouver un compromis pour satisfaire toutes les parties ; pour ceci il a fallu négocier serré, car au début les propriétaires voulaient une compensation à 100% de la surface de leur terrain. Au total, la commune va donc céder aux propriétaires 3597 m² de terrains, ce qui représente le 50 % de la surface expropriée. La Municipalité va également prendre en compte la proposition de la commission par rapport aux frais de ces opérations, et négocier dans ce sens.

Le Président M. Jean-Marc Cochet désirant prendre la parole, la Vice-Présidente Mme Corinne Baltar le remplace momentanément. M. Cochet s'étonne tout de même du montant du « cadeau » : - en prenant une moyenne de Fr. 400.—m², cela représente tout de même plus de Fr. 1'400'000.—alors qu'on vient d'augmenter notre taux d'imposition ! Le syndic nous explique que le calcul n'est pas aussi simpliste, car à l'heure actuelle il n'y a aucune garantie pour les propriétaires que l'affectation de leur terrain soit modifiée, bien que la probabilité soit forte d'ici quelques années. Actuellement, ce qui est fondamental c'est l'aspect sécuritaire de ce cours d'eau et également sa renaturation. Ce qu'il faut prendre en compte, c'est la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions que le Grand Conseil va adopter ces prochains mois, qui prévoira un prélèvement de 20 % lors de chaque changement d'affectation. Les communes devront aussi prévoir un pourcentage de l'ordre de 20 à 30 % pour les équipements communautaires. Contrairement à la situation actuelle, les propriétaires devront donc payer le 50 % du prix du terrain (prix lourd) ! Encore une précision du municipal M. Jean-François Ballif : la valeur supposée qu'elle soit à Fr. 300.—ou 500.—, ne se fera que si les développements prévus se réalisent, et les développements prévus ne se

réaliseront que si l'on peut faire ces travaux de correction fluviale. Donc si on arrive à débloquer cette situation, la commune pourra gagner beaucoup plus en valorisant les autres terrains.

Suite à une question de *M. Claude Wüthrich* souhaitant savoir si nous étions obligés de trouver un accord et une compensation, *M. Frédéric Rohner* nous rappelle qu'actuellement la procédure est bloquée et qu'il est dans l'intérêt de tous de la débloquer. Plusieurs explications sont encore données, d'où il ressort que la solution trouvée est la moins mauvaise ou la meilleure !

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

- Article 1** de céder 145 m2 de la parcelle communale n° 438, ce qui représente le 50 % de l'emprise de 291 m2 de la parcelle 435 de l'Hoirie Pantet passant au domaine public des eaux
- Article 2** de céder 217 m2 de la parcelle communale n° 438, ce qui représente le 50% de l'emprise de 434 m2 de la parcelle 436 de M. Willy Stoll passant au domaine public des eaux
- Article 3** de céder 423 m2 de la parcelle communale n° 438, ce qui représente le 50% de l'emprise de 846 m2 de la parcelle 437 de M. André Messerli et consorts passant au domaine public des eaux
- Article 4** de céder 2812 m2 de la parcelle communale n° 438, ce qui représente le 50% de l'emprise de 5624 m2 de la parcelle 434 de M. René Riesenmey et consorts passant au domaine public des eaux
- Article 5** La Municipalité est autorisée à valider ce projet d'échange de terrains
- Article 6** de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision

est accepté avec 16 OUI et 5 abstentions

8. Postulat de M. M-O. Burdet *M. Marc-Olivier Burdet* nous lit le postulat qu'il a déposé le 23 octobre 2017 :

« Pour le soutien du ski alpin sur le balcon du Jura vaudois

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux,*

La station de ski de Sainte-Croix – Les Rasses est l'une des plus anciennes de Suisse. Depuis 1906 il s'y pratique le ski alpin. Cette petite station, à moins de 30 minutes de notre domicile, permet la pratique du ski pour de nombreuses familles de notre région dans un cadre superbe et à moindres coûts.

Depuis le milieu des années 1970 on observe, notamment en Suisse, une augmentation de la durée des conditions « estivales » et à l'inverse, une

diminution des précipitations neigeuses relativement au total des précipitations hivernales.

Il est indéniable, comme le souligne le rapport établi par l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage de 2013, qu'un enneigement suffisant ne pourra plus être garanti chaque année. L'Institut recommande une flexibilité du personnel affecté aux installations, du bénévolat, mais n'exclut pas la poursuite d'une telle activité à moyen terme (2035).

La Coopérative des remontées mécaniques du Jura vaudois a vécu trois hivers très mauvais sur le plan économique, faute de neige. Pour lui permettre de poursuivre son activité, soutenue par des bénévoles, elle a lancé un abonnement de saison à Fr. 99.--, incluant de plus gratuitement un enfant de moins de 12 ans.

Une telle démarche, très audacieuse, doit nécessairement bénéficier de la plus large adhésion possible de la population. Mais les autorités politiques de la région peuvent aussi jouer un rôle important, par exemple par un soutien concret, sous une forme à définir, à ce qui constitue une activité de loisir appréciée de la population locale, tout comme le sont les piscines, patinoires, stades sportifs, mais aussi comme offre touristique.

La structure la plus adaptée pour soutenir cette activité pourrait être l'Association pour le Développement du Nord Vaudois et sa commission Tourisme. Ce serait aussi l'occasion pour cette association de démontrer l'intérêt que portent les communes des rives du lac de Neuchâtel et de la plaine de l'Orbe aux crêtes du Jura.

Les signataires demandent que ce postulat soit renvoyé directement à la Municipalité, laquelle étudiera les éventuelles possibilités qui s'offrent pour marquer son soutien à l'activité du ski alpin sur le balcon du Jura.

Montagny, le 23 octobre 2017-11-13

Marc-Olivier Burdet + trois autres signataires. »

La prise en considération de ce postulat étant acceptée (17 OUI, 2 NON, 2 abstentions), celui-ci est renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport, avec **15 OUI et 6 abstentions**.

9. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en n'a pas.

10. Interventions individuelles et divers

Concernant la nouvelle construction des bâtiments à écailles de la Brinaz, M. Frédy Stoll nous fait part de son mécontentement par rapport à tous les avantages obtenus quand c'est l'Etat qui est concerné par un projet : « l'alignement des bâtiments au bord de la route, la rapidité du changement d'affectation de la zone, la route fermée durant 2 ans, un parking souterrain à côté de la rivière alors qu'il avait fallu construire une butte de protection pour le bâtiment d'en face, la fibre optique alors qu'ailleurs dans le village nous n'avons pas pu l'obtenir pour le moment. Tout ceci aurait été

impossible pour un privé et de plus, cela ne va pas nous rapporter d'impôts ! ». Le syndic *M. Frédéric Rohner* abonde dans une certaine mesure sur cet état de fait, tout en soulignant que les communes devant faire leur part en matière sociale, Montagny en a fait beaucoup ! A l'avenir, la Municipalité va appuyer chaque fois que ça sera possible, pour que du tertiaire ou des professions libérales viennent s'implanter dans les futures constructions. C'est sur cet axe que le futur de Chamard devra se faire.

Sur le même sujet, *M. Marc-Olivier Burdet* tout en étant entièrement d'accord avec les remarques de *M. Frédy Stoll*, trouve que c'est certainement la plus belle réalisation architecturale faite sur le territoire de la commune : - c'est remarquable ! Ce sera certainement une référence de l'architecture moderne pour un bon nombre d'années !

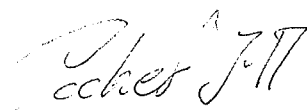
Plusieurs questions encore concernant les alentours de cette construction : *M. Philippe Meylan* : A quand la réouverture de la route ? : *M. Eric Stoll* : normalement fin octobre, il restera encore à faire le réaménagement du bord de la route.

M. Frédy Stoll s'inquiète de savoir qui va payer pour le réaménagement de ce bord de route complètement détruit ! Il espère que ce ne sera pas à la collectivité de devoir l'assumer ! *M. Eric Stoll* nous informe qu'en collaboration avec l'agglomération, un trottoir de 3.50 mètres sera construit le long de cette route et la Municipalité va demander une participation financière au maître d'ouvrage pour la remise en état de ce tronçon.

M. Jean-Marie Dahinden relève la dangerosité actuelle de cette route avec de nombreux trous sur les bords que l'on ne voit pas en cas de mauvais temps ! Il faudrait les reboucher rapidement ou mettre des panneaux de danger !

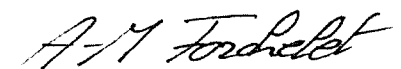
La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 21h30 en invitant l'assemblée au verre de l'amitié.

Le Président



Jean-Marc Cochet

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet